

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 16 octobre 2025 à 10h00

Partie 1 - Les règles d'indexation du système de retraite

Partie 2 – Préparation du rapport Droits familiaux et conjugaux

Document n° 6
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

La sensibilité de la situation financière du système de retraite et du niveau de vie des retraités aux hypothèses économiques et démographiques

Conseil d'orientation des retraites, rapport annuel de juin 2025, chapitre 4 de la partie 2 et chapitre 4 de la partie 3

Chapitre 4. La sensibilité des dépenses et du solde du système de retraite aux différentes hypothèses

Ce chapitre examine la sensibilité des résultats aux hypothèses retenues pour les projections. Cette analyse est menée par rapport au scénario de référence, reposant sur les hypothèses démographiques centrales de l’Insee (poursuite des gains d’espérance de vie, taux de fécondité revenant à 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), une croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (atteinte en 2040) et un taux de chômage de 7,0 % (atteinte dès 2032).

Les résultats financiers dépendent fortement des hypothèses démographiques retenues. Avec une espérance de vie moins dynamique, la part des retraites dans la richesse nationale serait réduite dès le court terme puisque cela induit une durée de perception de la retraite moins longue. Il en est de même si le solde migratoire est plus élevé que celui qui est retenu dans le scénario de référence. *A contrario*, revoir à la baisse la fécondité diminue la population active, à moyen et long termes toutefois, et donc le PIB, ce qui majorerait la part des pensions dans le PIB (section 1). L’ensemble de ces hypothèses seront rediscutées l’an prochain par les membres.

Les résultats financiers dépendent aussi des hypothèses économiques retenues, notamment celles relatives au taux de chômage et à la productivité. Dans le cas d’un taux de chômage à terme à 10 %, la part des dépenses de retraite dans le PIB serait plus importante sur l’ensemble de la période de projection et plus élevée de 0,3 point de PIB en 2070 par rapport au scénario de référence. En revanche, avec un taux de chômage à 5 %, elle serait plus faible, de l’ordre de -0,3 point à l’horizon de la projection (section 2). L’ampleur de ces écarts à long terme est bien plus faible que celle liée aux différences d’hypothèses démographiques ou d’évolution de la productivité horaire du travail (de l’ordre de 0,7 point à 0,8 point de PIB pour ces deux types d’hypothèses) car ils se stabilisent quand le taux de chômage atteint sa valeur cible, alors que les écarts liés aux hypothèses démographiques ou de croissance de la productivité (section 3) sont cumulatifs sur toute la période de projection, c’est-à-dire jusqu’en 2070.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..1 –
Récapitulatif des différentes hypothèses démographiques et économiques

	Scénario de référence	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Taux de fécondité	1,8 enfant par femme	1,6 enfant par femme	2,0 enfants par femme
Espérance de vie à 65 ans en 2070 des femmes	26,7 ans	24,1 ans	29,7 ans
Espérance de vie à 65 ans en 2070 des hommes	24,8 ans	22,2 ans	27,7 ans
Solde migratoire	+70 000	+20 000	+120 000
Taux de chômage	7,0%	5,0%	10,0%
Taux de productivité	0,7%	0,4%	1,0%

1. La sensibilité aux hypothèses démographiques

La situation financière projetée du système de retraite dépend des hypothèses démographiques retenues sur la fécondité, la mortalité et le solde migratoire.

1.1 Sensibilité à l'hypothèse de fécondité

Dans les projections démographiques 2021-2070, l'Insee a retenu comme hypothèse centrale un indice de fécondité à 1,8 enfant par femme dès 2023. Si le nombre d'enfants par femme devait être moins important à l'avenir (1,6), suivant la tendance de ces trois dernières années, la part des dépenses du système de retraite serait plus élevée dans le PIB à l'horizon de la projection : du côté du numérateur, la masse des dépenses continuerait de croître au même rythme que dans le scénario de référence et ne serait pas affectée par les moindres naissances à l'horizon de la projection (les enfants nés à partir de 2020 ne prendront pas leur retraite avant 2070) ; en revanche, du côté du dénominateur, le niveau du PIB serait plus faible en raison d'une population active moins dynamique associée aux moindres naissances. L'écart serait nul jusqu'au milieu des années 2040 environ, puis irait en grandissant pour dépasser légèrement +0,7 point de PIB à l'horizon 2070 par rapport au scénario de référence. La part des ressources dans le PIB étant insensible à l'hypothèse de fécondité¹, le solde du système de retraite serait dégradé d'autant.

A l'inverse, avec une fécondité plus haute (2,0 enfants), la part des dépenses de retraite dans le PIB serait moins élevée de 0,5 point et le solde en serait également amélioré d'autant.

¹ Les ressources en niveau seraient moins élevées, mais le PIB serait également moins élevé. En conséquence, la part des ressources dans le PIB serait identique, quelle que soit l'hypothèse de fécondité.

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..1 - Sensibilité de la part des dépenses et du solde du système de retraite dans le PIB aux hypothèses de fécondité

Figure 2.16a – Dépenses

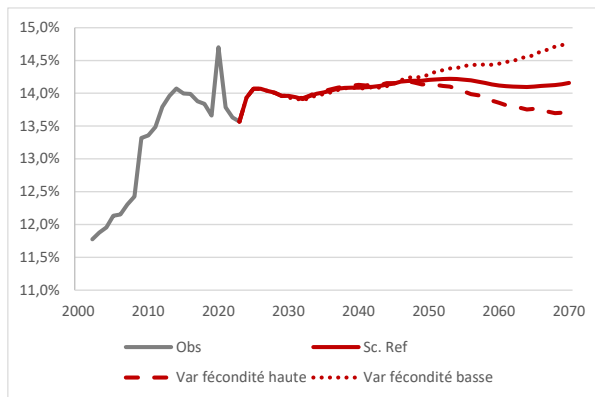
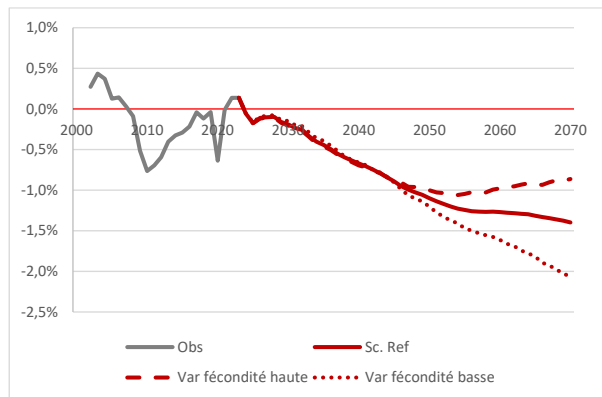


Figure 2.16b – Solde



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. Convention conforme à la législation : contributions et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.

Sources : projections COR - juin 2025, comptes nationaux de l'Insee base 2020, rapports à la CCSS 2002-2024.

1.2 Sensibilité à l'hypothèse d'espérance de vie

D'après le scénario central du dernier exercice de projections démographiques 2021-2070, l'espérance de vie à 65 ans atteindrait 24,5 ans en 2040 et 26,7 ans en 2070 pour les femmes, et 21,5 ans en 2040 et 24,8 ans en 2070 pour les hommes.

Si les gains d'espérance de vie étaient plus faibles que prévu (dans l'hypothèse haute de mortalité, l'espérance de vie à 65 ans serait en 2070 moins élevée de 2,6 ans par rapport au scénario démographique central, pour les femmes comme pour les hommes), la part des dépenses de retraite dans le PIB serait logiquement moins élevée que dans le scénario de référence, conséquence d'une durée de retraite moins longue. L'écart se creuserait dès 2025, puis serait de plus en plus important au fil du temps et s'établirait à -1,2 point de PIB à l'horizon de la projection par rapport au scénario de référence. L'effet d'une mortalité plus élevée sur le solde du système de retraite serait en grande partie le reflet de son impact sur la part des dépenses de retraite dans le PIB. Mais comme les dépenses de retraite des régimes équilibrés seraient moins élevées, les contributions et subventions d'équilibre de l'État à ces régimes seraient également moins élevées que dans le scénario de référence, de même que leur part dans le PIB. Au final, l'écart sur le solde du système de retraite serait légèrement moindre que celui sur les dépenses, soit +1,1 point en 2070.

Inversement, la part des dépenses serait à terme supérieure de 1,4 point de PIB par rapport au scénario de référence en prenant l'hypothèse d'une espérance de vie plus élevée (inférieure de 3,0 ans pour les femmes comme pour les hommes) et le solde en serait détérioré de 1,2 point de PIB.

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..2 - Sensibilité de la part des dépenses et du solde du système de retraite dans le PIB aux hypothèses d'espérance de vie

Figure 2.17a – Dépenses

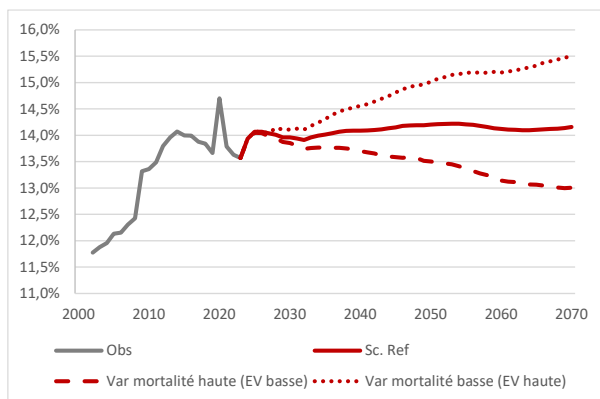
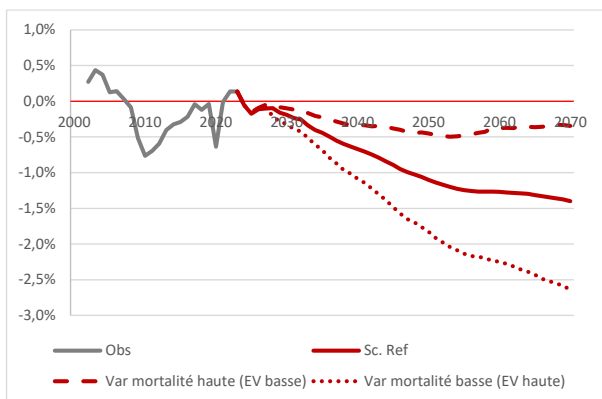


Figure 2.17b – Solde



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. Convention conforme à la législation : contributions et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.

Sources : projections COR - juin 2025, comptes nationaux de l'Insee base 2020, rapports à la CCSS 2002-2024.

1.3 Sensibilité à l'hypothèse de solde migratoire

Le solde migratoire, qui est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une année, se caractérise par des évolutions particulièrement volatiles et heurtées, et son évolution à venir est entourée d'une forte incertitude, portant à la fois sur ses composantes et sur des décisions politiques.

La projection est établie sur la base d'un solde annuel de +70 000 personnes (le solde migratoire au cours des 20 dernières années observées a été de + 100 000 personnes par an). Avec un solde migratoire plus élevé (qui s'élèverait à 120 000 personnes par an dans l'hypothèse haute de l'Insee), les dépenses du système de retraite seraient moins élevées dans la richesse nationale que dans le scénario de référence, de l'ordre de -0,7 point de PIB à l'horizon 2070. Ce résultat reflète un niveau de PIB plus élevé en raison d'un nombre de cotisants plus important. La part des ressources dans le PIB étant quasiment identique quelle que soit l'hypothèse de solde migratoire, le solde du système de retraite en serait amélioré de +0,8 point de PIB.

Inversement, un solde migratoire moins élevé (20 000 personnes par an dans l'hypothèse basse) augmenterait les dépenses de 0,7 point de PIB. L'écart sur le solde serait positif, à due concurrence.

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..3 - **Sensibilité de la part des dépenses et du solde du système de retraite dans le PIB aux hypothèses de solde migratoire**

Figure 2.18a – Dépenses

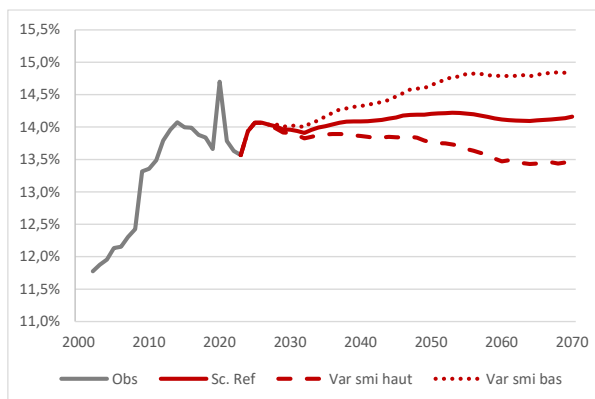
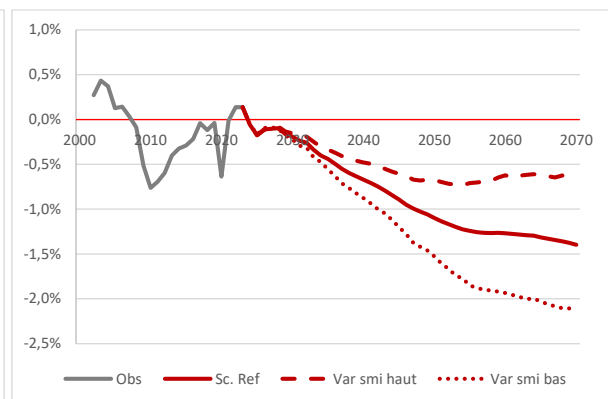


Figure 2.18b – Solde



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. Convention conforme à la législation : contributions et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.

Sources : projections COR - juin 2025, comptes nationaux de l'Insee base 2020, rapports à la CCSS 2002-2024.

2. La sensibilité à l'hypothèse de taux de chômage

Deux hypothèses alternatives de taux de chômage, à 5 % et à 10 %, par rapport à l'hypothèse de taux de chômage à 7 % du scénario de référence, permettent d'apprécier la sensibilité des résultats à cette hypothèse.

Dans le cas d'un taux de chômage à terme plus important (10 %), la part des dépenses de retraite dans le PIB serait plus élevée sur l'ensemble de la projection. L'écart serait plus haut en début de période, notamment parce que les dépenses de retraite sont peu sensibles à la conjoncture alors que le niveau du chômage a un impact direct sur le PIB à travers l'emploi. À plus long terme, les effets s'atténueraient car la pension moyenne serait un peu moins élevée, en raison de carrières plus souvent marquées par le chômage. L'écart de la part des dépenses de retraite dans le PIB serait ainsi de +0,3 point en 2070.

A contrario, lorsque le taux de chômage à terme est plus faible (5 %), la part des dépenses de retraite dans le PIB serait plus basse sur l'ensemble de la projection. L'écart serait relativement stable sur l'ensemble de la période de projection, de l'ordre de -0,3 point de PIB.

L'effet du taux de chômage sur le solde du système de retraite serait en grande partie le reflet de son impact sur la part des dépenses de retraite dans le PIB, la part des ressources dans le PIB étant relativement insensible à la croissance, les cotisations et les Itaf évoluant peu ou prou comme le PIB. Le système de retraite bénéficierait cependant de transferts Unédic, qui financent en partie les droits attribués pendant les périodes de chômage indemnisé à l'Agirc-Arrco, plus élevés. Cet apport supplémentaire de ressources serait toutefois obtenu en contrepartie d'une dégradation financière équivalente du régime de l'assurance chômage. En outre, les contributions et subventions d'équilibre au régime de la fonction publique de l'État et aux régimes spéciaux étant indépendantes du taux de chômage, leur part dans le PIB est d'autant plus élevée que le chômage est élevé et le PIB plus faible. Au final, en 2070, le solde du système de retraite serait dégradé de 0,2 point de PIB dans le scénario de chômage à 10 % et, au contraire, amélioré de 0,1 point dans celui à 5 %.

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..4 - **Sensibilité de la part des dépenses et du solde du système de retraite dans le PIB à l'hypothèse de taux de chômage**

Figure 2.19a – Dépenses

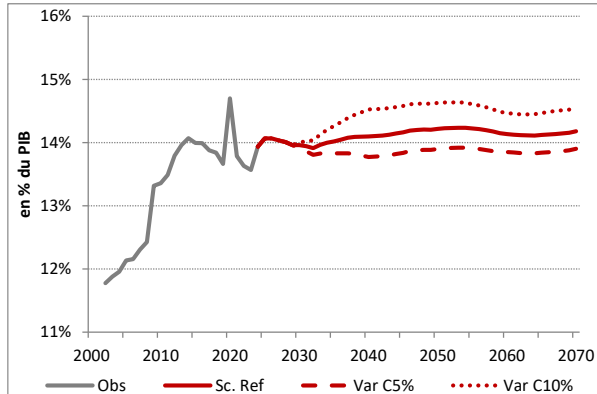
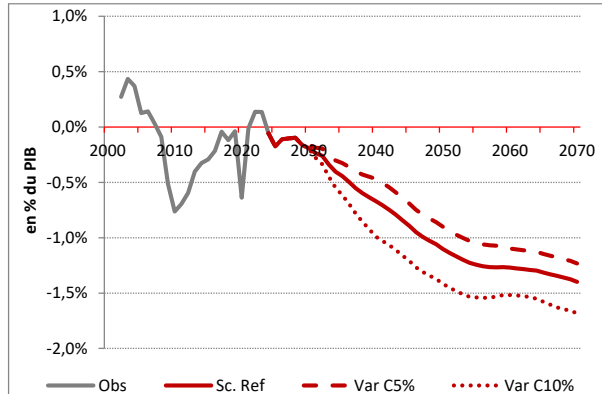


Figure 2.19b – Solde



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. Convention conforme à la législation : contributions et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.

Sources : projections COR - juin 2025, comptes nationaux de l'Insee base 2020, rapports à la CCSS 2002-2024.

3. La sensibilité à l'hypothèse de croissance de la productivité horaire

Des analyses de sensibilité à l'hypothèse de croissance de la productivité horaire du travail ont également été simulées par rapport au scénario de référence.

Le moindre rythme de revalorisation, lié au passage au milieu des années 1980 d'une indexation sur les salaires à une indexation sur les prix, a en effet permis de modérer (et, en projection, de diminuer) la croissance du rapport entre la pension moyenne des retraités et le revenu d'activité moyen et, par ce biais, d'améliorer la situation financière du système de retraite malgré le vieillissement de la population. Mais le recours à une indexation sur les prix, en tant que levier de pilotage financier, présente l'inconvénient de rendre la situation financière du système de retraite fortement dépendante du rythme de la croissance économique, passée et à venir. L'évolution du rapport entre la pension moyenne des retraités et le revenu d'activité moyen dépend en effet de l'écart – cumulé sur plusieurs années – entre le taux de croissance des prix et le taux de croissance des revenus d'activité². Plus cet écart est faible, et plus la part des dépenses de retraite dans le PIB sera importante (dit autrement, moins les effets attendus pour contrebalancer le vieillissement d'une indexation sur les prix seront élevés).

² Qui évolue comme la productivité du travail ; une fois le partage des gains de productivité stable.

Avec un rythme de croissance réelle des revenus d'activité à long terme de 0,4 % par an au lieu de 0,7 % (hypothèse du scénario de référence), la part des dépenses de retraite dans le PIB augmenterait de 0,8 point, à législation inchangée, ce qui conduirait à une dégradation du solde de l'ordre de 0,8 point de PIB en 2070.

Dans le cas d'une croissance réelle des revenus d'activité de 1,0 % en moyenne annuelle, et non plus de 0,7 %, la part des dépenses de retraite serait moins élevée de 0,8 point de PIB et le solde serait amélioré de 0,7 point de PIB.

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..5 - Sensibilité de la part des dépenses et du solde du système de retraite dans le PIB à l'hypothèse de croissance de la productivité

Figure 2.20a – Dépenses

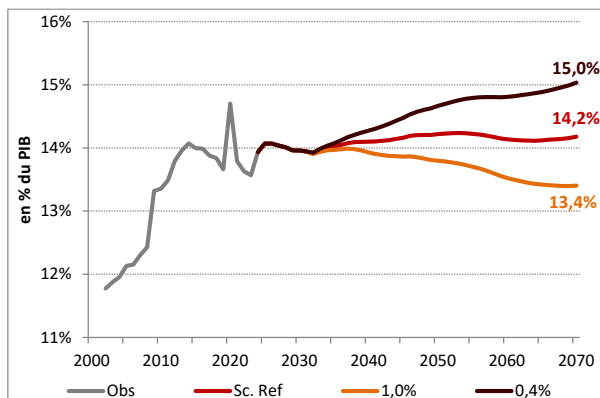
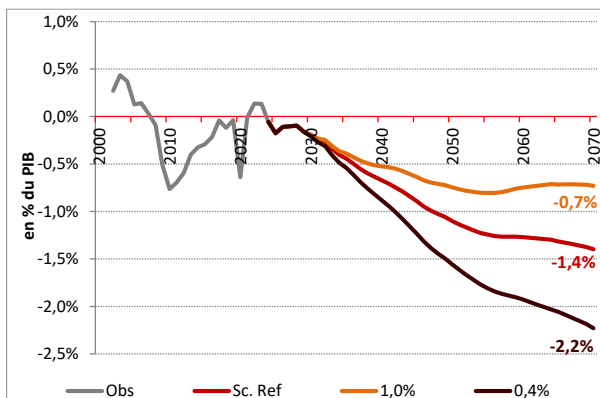


Figure 2.20b – Solde



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. Convention conforme à la législation : contributions et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.

Sources : projections COR - juin 2025, comptes nationaux de l'Insee base 2020, rapports à la CCSS 2002-2024.

L'ampleur de ces écarts est beaucoup plus importante à terme que celle liée aux différences d'hypothèse de taux de chômage. L'impact sur le solde élargi du système de retraite d'un écart de taux de chômage est en effet relativement stable au cours du temps, une fois la cible de taux de chômage atteinte, alors que celui lié à un écart de taux annuel de croissance des revenus d'activité se cumule d'année en année, aboutissant à long terme à des écarts de plusieurs points de PIB entre les scénarios les plus contrastés³. Il en est de même pour les hypothèses démographiques.

³ Voir le [document n° 9](#) et le [document n° 10](#) de la séance du COR du 27 janvier 2016.

Chapitre 4. La sensibilité des résultats du point de vue des assurés aux hypothèses démographiques et économiques

Ce chapitre examine la sensibilité des résultats du système de retraite, du point de vue des assurés, aux hypothèses démographiques et économiques. Cette analyse est menée sur les dimensions de l'équité intergénérationnelle, à partir d'indicateurs de durée de carrière et de durée de retraite, de taux de remplacement et de taux de rendement interne (TRI), ainsi que sur le niveau de vie relatif des retraités.

Les comparaisons sont effectuées avec le scénario de référence, reposant sur les hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), une croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 1,0 % et un taux de chômage de 7,0 % (ces cibles étant atteintes en 2040).

Si les hypothèses de fécondité et de solde migratoire n'ont pas d'effet sur les différentes dimensions de l'équité intergénérationnelle (qui est évaluée sur cas types), l'espérance de vie, en diminuant ou allongeant la durée de retraite, a un effet sur la rentabilité de la retraite (mesurée par le TRI). Ces hypothèses démographiques n'ont en revanche qu'un effet limité sur le niveau de vie relatif des retraités.

Concernant les hypothèses économiques, le taux de chômage n'a pas d'effet sur les dimensions de l'équité intergénérationnelle par construction, les cas types étudiés ne retenant pas d'hypothèse alternative de taux de chômage, et un effet limité sur le niveau de vie relatif des retraités. En revanche, les hypothèses de productivité ont un effet marqué sur les dimensions de l'équité intergénérationnelle en augmentant les taux de remplacement (en cas de productivité faible) ou en les diminuant (productivité élevée). Ces écarts se répercutent sur le niveau de vie relatif des retraités.

1. La sensibilité aux hypothèses démographiques

1.1 Sensibilité à l'hypothèse de fécondité

Les hypothèses de fécondité n'ont pas d'effet sur l'équité intergénérationnelle et un effet très limité sur le niveau de vie relatif des retraités⁴.

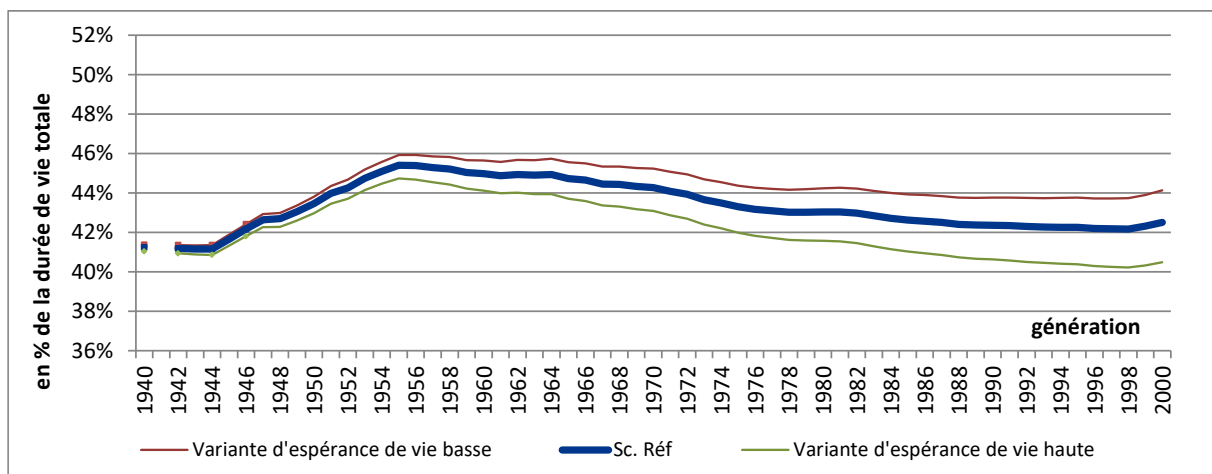
⁴ Voir les données complémentaires en ligne pour le niveau de vie relatif.

1.2 Sensibilité à l'hypothèse d'espérance de vie

a) La sensibilité des durées de carrière et de retraite à l'hypothèse d'espérance de vie

La durée de carrière en proportion de la durée de vie totale est fortement dépendante de l'hypothèse d'espérance de vie retenue⁵. Elle atteindrait entre 40 % et 44 % pour la génération 2000 selon le scénario retenu. Entre les générations 1940 et 2000, elle serait presque identique dans le scénario d'espérance de vie haute. En revanche, elle serait plus élevée de respectivement 1 point et 3 points dans le scénario central d'espérance de vie et dans le scénario d'espérance de vie basse.

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..6 - **Durée de carrière en proportion de la durée de vie totale selon l'hypothèse d'espérance de vie**



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Note : les durées de carrière moyennes correspondent à la durée d'assurance validée tous régimes, calculée sur le champ des retraités de la Cnav.

Sources : Drees, [modèle Trajectoire](#) ; Insee, projections de population 2021-2070 ; projections COR – juin 2025.

⁵ Si l'incertitude en la matière est relativement limitée pour les assurés les plus anciens, elle s'accroît au fur et à mesure des générations. Pour la génération née en 2000, l'espérance de vie à 60 ans projetée varierait dans une fourchette de 8 ans (entre 28 et 36 ans), entre les deux variantes d'espérance de vie basse et haute de l'Insee.

Les évolutions de durée de retraite, en absolu comme en relatif, sont très dépendantes des hypothèses d'espérance de vie en projection. Entre les générations 1940 et 2000, la durée de retraite augmenterait fortement dans le scénario d'espérance de vie haute, alors qu'elle baisserait légèrement dans le scénario d'espérance de vie basse (respectivement + 6 ans et – 1,2 an). La durée de retraite en proportion de la durée de vie totale s'élèverait entre 26,5 % et 32,5 % selon le scénario d'espérance de vie retenu pour la génération 2000. Entre les générations 1940 et 2000, la durée de retraite en proportion de la durée de vie totale augmenterait de respectivement 0,2 point et 3,2 points dans le scénario central d'espérance de vie et dans le scénario d'espérance de vie haute, alors qu'elle baisserait de 2,3 points dans le scénario d'espérance de vie basse.

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..7 - **Durée de retraite par génération selon l'hypothèse d'espérance de vie**

Figure 3.28a - Durée de retraite en nombre d'années

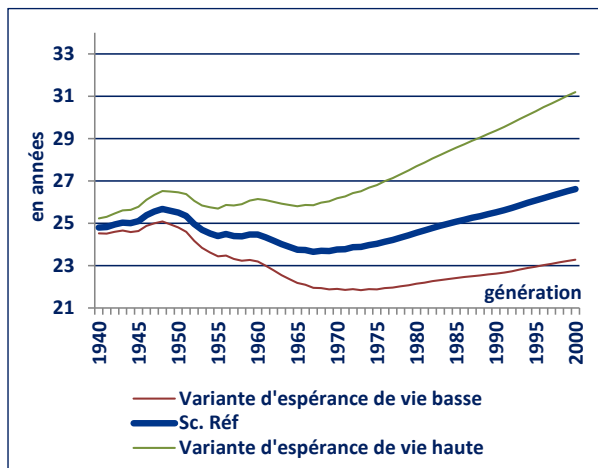
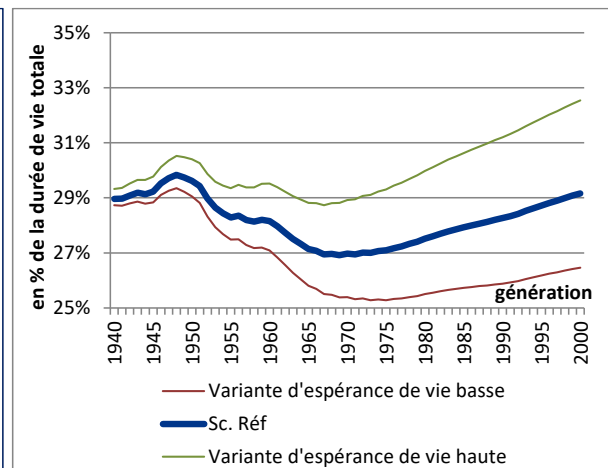


Figure 3.28b - Durée de retraite en proportion de la durée de vie totale



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Note : l'espérance de vie est calculée par génération de la manière suivante : 60 + espérance de vie à 60 ans (selon l'hypothèse que l'assuré atteint l'âge de la retraite, et ne décède donc pas avant 60 ans). Les scénarios d'espérance de vie des projections démographiques de l'Insee sont extrapolés sous l'hypothèse d'une poursuite de la baisse de la mortalité au-delà de 2070.

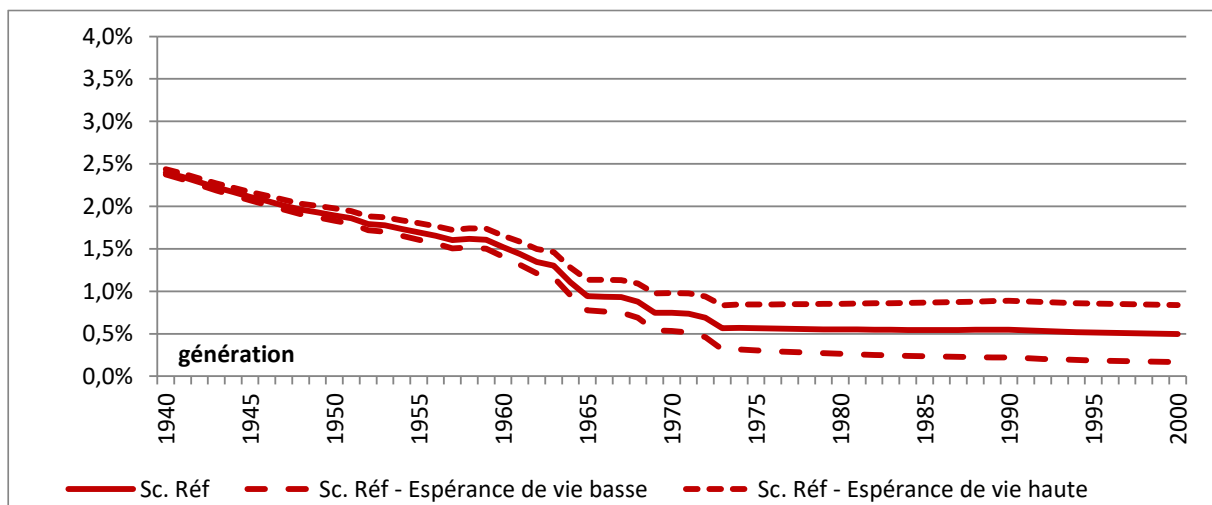
Champ : retraités de droit direct, résidant en France.

Sources : Drees, [modèle Trajectoire](#) ; Insee, projections de population 2021-2070 ; projections COR – juin 2025.

b) La sensibilité du taux de rendement interne à l'hypothèse d'espérance de vie

Le taux de rendement interne⁶, qui intègre les dimensions de montant des contributions versées pendant la vie active et la durée de perception des retraites, est fortement dépendant de l'hypothèse d'espérance de vie retenue. L'étude de sa sensibilité est présentée sur le scénario de productivité de 0,7 %. Il est mécaniquement plus élevé dans le scénario d'espérance de vie la plus haute. Pour la génération 2000, il varierait entre 0,2 % et 0,8 %.

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..8 - **Taux de rendement interne du cas type de salarié non-cadre du secteur privé à carrière complète (actualisation selon le SMPT) selon l'hypothèse d'espérance de vie**



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 1,0 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Lecture : le taux de rendement interne du cas type n° 2 de la génération 2000 serait de 0,5 % avec une actualisation selon le SMPT dans le scénario de référence (scénario central d'espérance de vie et gains de productivité de 0,7 %), de 0,2 % dans le scénario d'espérance de vie basse et de 0,8 % dans le scénario d'espérance de vie haute).

Source : calculs SG-COR ; projections COR – juin 2025.

c) La sensibilité du niveau de vie relatif des retraités à l'hypothèse d'espérance de vie

Les hypothèses d'espérance de vie n'ont qu'un effet très limité sur le niveau de vie relatif des retraités⁷.

⁶ Voir le [document n° 10 de la séance du COR du 17 mai 2017](#) et l'annexe méthodologique en ligne pour la méthodologie de calcul du TRI. Le taux de rendement interne ne doit pas être confondu avec la notion de rendement instantané des régimes en points.

⁷ Voir les données complémentaires en ligne pour le niveau de vie relatif.

1.3 Sensibilité à l'hypothèse de solde migratoire

Les hypothèses de solde migratoire n'ont pas d'effet sur l'équité intergénérationnelle et un effet très limité sur le niveau de vie relatif des retraités⁸.

2. La sensibilité aux hypothèses économiques

2.1 La sensibilité aux hypothèses de taux de chômage

Par construction, le taux de chômage n'a pas d'effet sur le taux de remplacement, celui-ci étant mesuré dans ce rapport annuel pour un cas type ne connaissant pas d'interruption de carrière.

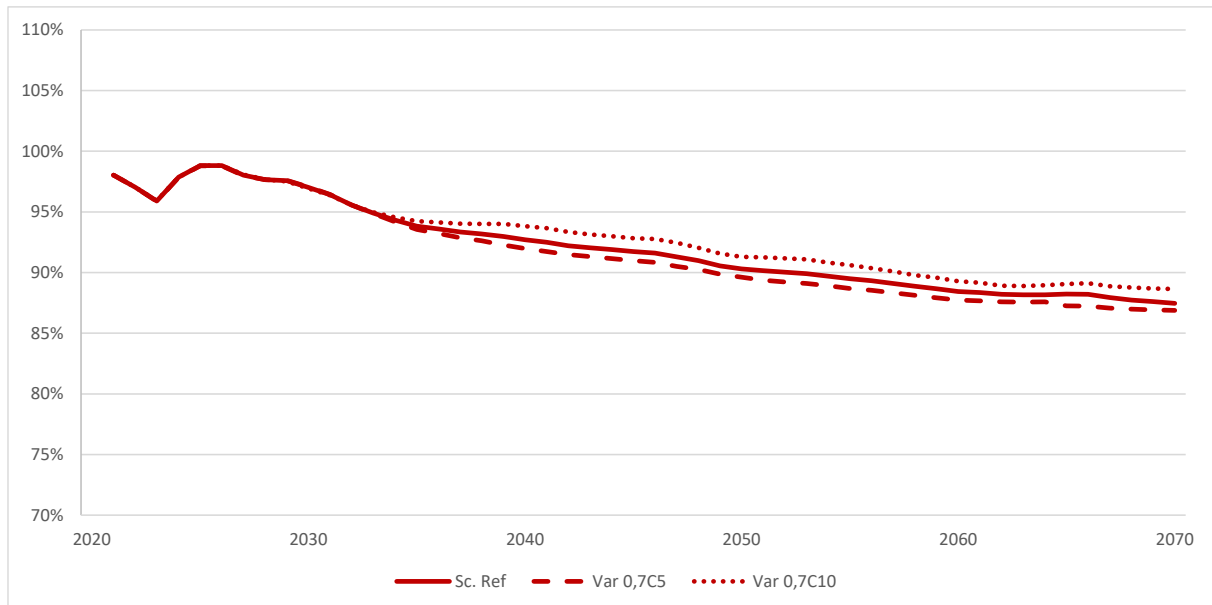
Les effets du taux de chômage sur le niveau de vie relatif des retraités resteraient limités. En cas de chômage plus faible, les actifs auraient un niveau de vie un peu plus élevé qu'en cas de chômage à 7 % (hypothèse du scénario de référence) et le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population en emploi et en conséquence de l'ensemble de la population serait ainsi également plus élevé. Le niveau de vie relatif des retraités serait ainsi légèrement plus faible : l'écart serait relativement stable sur l'ensemble de la période de projection (de l'ordre de 0,6 point).

À l'inverse, le niveau de vie relatif des retraités par rapport à celui de l'ensemble de la population serait plus élevée de 1,2 point en cas de chômage à 10 %.

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..9 - Niveau de vie relatif des retraités (niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de

⁸ Voir les données complémentaires en ligne pour le niveau de vie relatif.

**la population) projeté
selon l'hypothèse de taux de chômage**



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Champ : pour la pension nette moyenne, personnes retraitées de droit direct (ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, hors RAFP) résidant en France ; pour le revenu net d'activité moyen, personnes en emploi.

Sources : projections COR - juin 2025 ; Insee, modèle Destinie.

2.2 La sensibilité aux hypothèses de productivité

L'hypothèse de productivité influence les taux de remplacement, le taux de rendement interne et le niveau de vie relatif des retraités par deux canaux : l'indexation sur l'inflation des salaires portés au compte pour les trois indicateurs et la revalorisation des pensions sur l'inflation pour les deux derniers.

a) La sensibilité des taux de remplacement à l'hypothèse de productivité

Si le taux de remplacement ne dépend pas des hypothèses démographiques, il dépend en revanche fortement des hypothèses de gains de productivité retenues. En effet, depuis la fin des années 1980⁹, l'indice des prix hors tabac est utilisé pour revaloriser les salaires portés aux comptes des assurés, relevant du régime général, sur la base desquels le calcul de la retraite est effectué. Ce changement de règle a pour conséquence de rendre les taux de remplacement fortement dépendants de la croissance économique. En effet, si la pension à la liquidation

⁹ Si la loi de 1993 prévoit la revalorisation annuelle des pensions et des salaires portés aux comptes sur l'indice des prix à la consommation et non plus sur l'évolution générale des salaires (cette revalorisation a été inscrite dans la loi de manière pérenne en 2003), le législateur avait déjà fixé en pratique un coefficient annuel de revalorisation au régime général qui suivait l'évolution des prix entre 1987 et 1992.

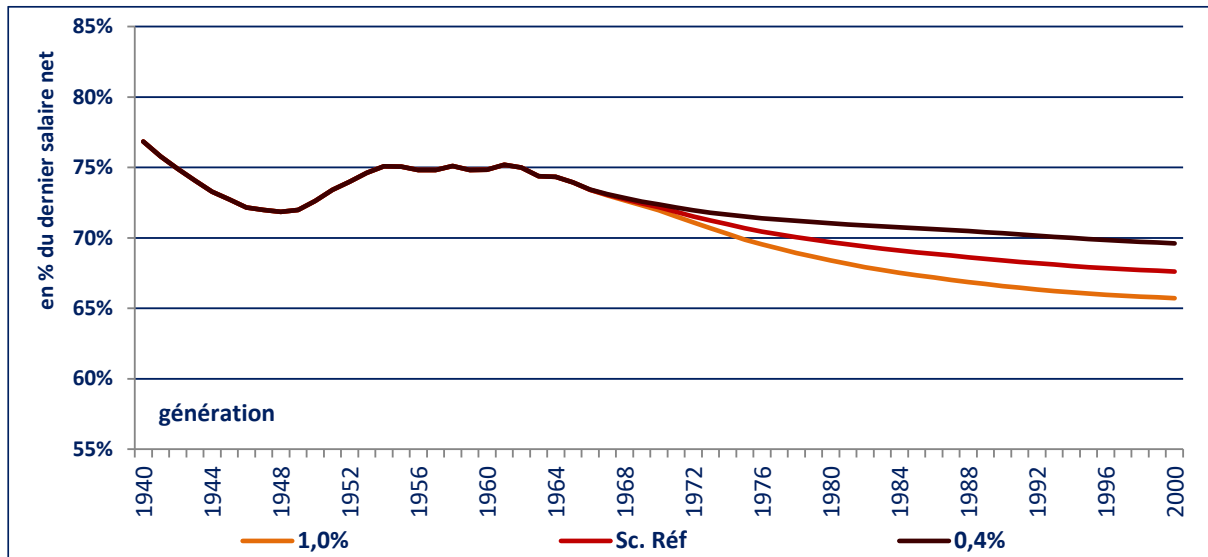
augmente au fil des générations via la hausse des revenus d'activité, et est d'autant plus forte que la croissance est dynamique, son écart avec le dernier salaire perçu est d'autant plus important que ce dernier a fortement progressé avant le départ à la retraite. Les taux de remplacement sont donc d'autant plus faibles que le scénario de productivité est élevé.

L'effet du changement de revalorisation sur les prix n'est pleinement atteint que lorsque les nouveaux retraités ont effectué l'intégralité de leur carrière après sa mise en œuvre. L'écart entre les scénarios de productivité s'accroît donc au fil des générations. Il est de 4 points entre le scénario économique le plus favorable (1,0 %) et le moins favorable (0,4 %) pour la génération 2000.

La diminution du taux de remplacement au fil des générations est donc de plus forte ampleur et se poursuit sur un plus grand nombre de générations dans les scénarios économiques où les revenus d'activité sont supposés croître plus vite. Cependant, dans toutes les hypothèses de productivité considérées, le taux de remplacement resterait supérieur à deux tiers (66,6 %) pour les dix générations qui suivent celle de 1963, soit le seuil et l'horizon temporel fixés par le décret n° 2014-654 du 20 juin 2014¹⁰. Il continuerait donc de satisfaire à l'objectif d'adéquation du montant des pensions sur un horizon de 10 années. À l'horizon de 25 ans, il resterait supérieur à cette limite des deux tiers dans les trois hypothèses de croissance de la productivité.

¹⁰ Voir la *Lettre du COR* n° 9, « [Les indicateurs du COR pour le suivi et le pilotage du système de retraite](#) ».

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..10 - **Taux de remplacement net à la liquidation du cas type de non-cadre du secteur privé (départ à la retraite au taux plein au régime général sans décote ni surcote) hors coefficient de solidarité à l'Agirc-Arrco selon l'hypothèse de productivité**



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Note : le taux de remplacement est calculé comme le rapport de la pension à la liquidation nette de prélèvements (dont CSG à taux réduit sauf 2018 à taux plein) sur la moyenne des 12 derniers salaires perçus nets de cotisations sociales (incluant CSG à taux normal et CRDS) ; la pension et les salaires utilisés pour le calcul sont relatifs au SMPT de l'année en question ; il est fait l'hypothèse d'un départ au taux plein au régime général (sans décote ni surcote) au titre de la durée validée (pour certaines générations, ce départ a lieu dans le cadre d'une retraite anticipée pour carrière longue). Pour l'Agirc-Arrco, les cotisations sont supposées prélevées au taux moyen et le rendement est supposé décroissant de 2024 à 2037, puis constant à partir de 2038.

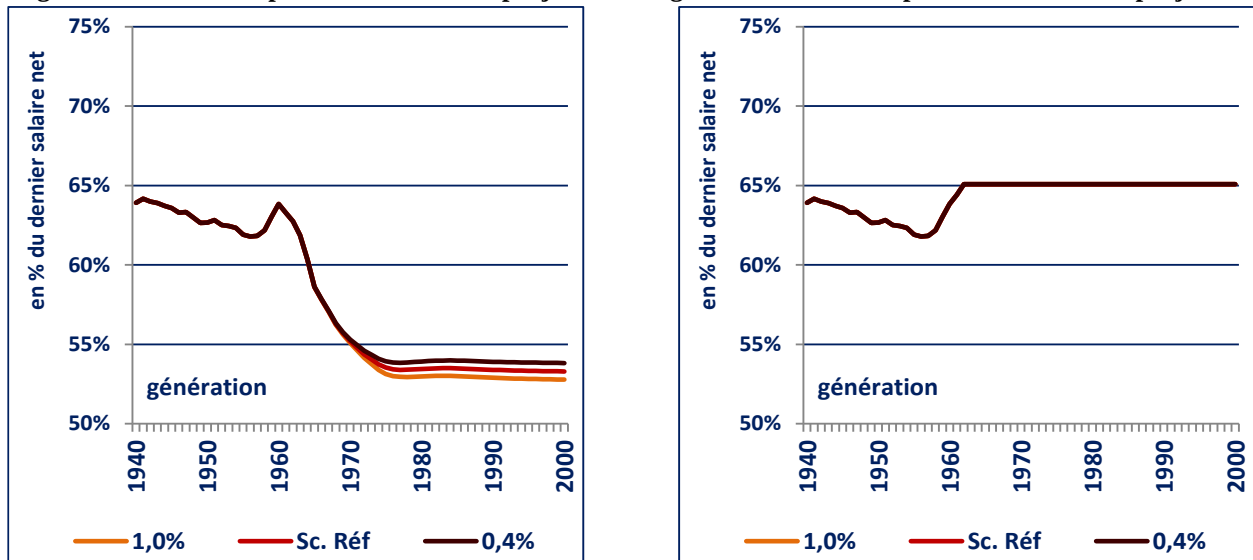
Source : Drees, [modèle Trajectoire](#) ; hypothèses COR juin 2025.

Dans la fonction publique, le taux de remplacement est moins dépendant du scénario de productivité choisi. En effet, le déterminant essentiel du taux de remplacement des fonctionnaires est la part des primes dans la rémunération¹¹, or ces dernières ne varient que légèrement selon le scénario de productivité. Dans le cas d'une part de primes constante en projection, le taux de remplacement est identique quel que soit le scénario de productivité retenu. Sous l'hypothèse d'une part de prime en hausse en projection, qui correspond à la politique de rémunération de la fonction publique retenue par la Direction du budget, l'écart de taux de remplacement entre le scénario économique le plus favorable (1,0 %) et le moins favorable (0,4 %) ne serait que d'1 point pour la génération 2000.

¹¹ La pension de retraite d'un fonctionnaire est quasi exclusivement composée de la pension versée par le régime de la fonction publique de l'État qui repose sur la moyenne des 6 derniers traitements indiciaires. Les primes ouvrent partiellement droit à retraite depuis 2005 dans le régime de Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) mais, compte tenu des taux de cotisation faibles et de l'étroitesse de l'assiette de cotisation, le taux de remplacement assuré par le régime additionnel est faible par rapport à celui du régime intégré.

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..11 - Taux de remplacement net à la liquidation du cas type de fonctionnaire sédentaire de catégorie B selon l'hypothèse de productivité

Figure 3.32a - Part de primes en hausse en projection Figure 3.32b - Part de primes constante en projection



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

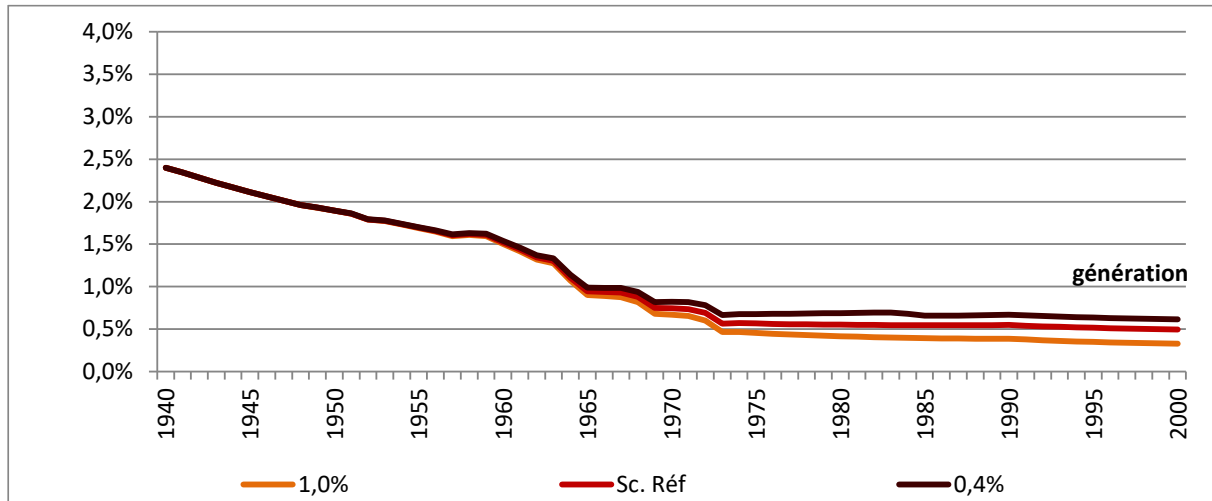
Note : le taux de remplacement est calculé comme le rapport de la pension à la liquidation nette de prélèvements sur la moyenne des 12 derniers salaires perçus nets de cotisations sociales, sous l'hypothèse d'un départ au taux plein ; la pension et les salaires utilisés pour le calcul sont relatifs au SMPT de l'année en question.

Source : Drees, [modèle Trajectoire](#) ; hypothèses COR juin 2025.

b) La sensibilité du taux de rendement interne à l'hypothèse de productivité

Si le taux de rendement interne dépend de l'hypothèse d'espérance de vie choisie, il dépend également de celle des gains de productivité. Il est d'autant plus faible que la croissance de la productivité est élevée en raison de l'indexation des pensions et des salaires portés aux comptes sur les prix. L'écart serait de 0,3 point pour la génération 2000 entre le scénario économique le plus favorable (1,0 %) et le moins favorable (0,4 %).

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..12 - Taux de rendement interne du cas type de salarié non-cadre du secteur privé à carrière complète (actualisation selon le SMPT) selon l'hypothèse de productivité



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Lecture : le taux de rendement interne du cas type n° 2 de la génération 2000 serait de 0,5 % avec une actualisation selon le SMPT sous l'hypothèse de gains de productivité de 0,7 %.

Source : calculs SG-COR.

c) La sensibilité du niveau de vie relatif à l'hypothèse de productivité

Le niveau de vie relatif des retraités est essentiellement déterminé par la pension moyenne relative aux revenus d'activité moyen. Quelle que soit l'hypothèse de productivité retenue en projection, la pension relative est appelée à diminuer, compte tenu principalement des effets de l'indexation des droits sur les prix, de la baisse du rendement à l'Agirc-Arrco et des faibles revalorisations du point d'indice dans la fonction publique¹². Ces effets se diffuseront tant que les générations n'ayant connu que ce mode d'indexation seront vivantes, soit encore après l'horizon de la projection¹³. L'ampleur de la baisse dépend fortement de l'hypothèse de croissance de productivité, et partant des revenus d'activité, et sera d'autant plus importante que les revenus d'activité auront une croissance dynamique. À l'inverse, moins les revenus d'activité augmenteront, moins la baisse de la pension relative sera forte.

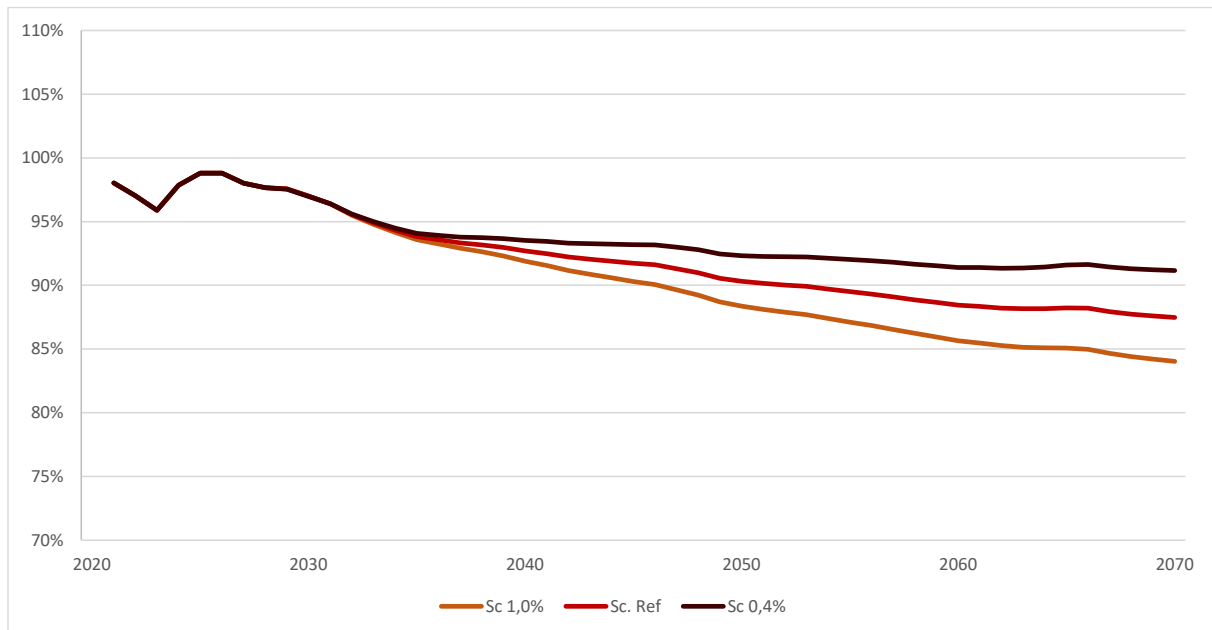
Avec un rythme de croissance des revenus d'activité à long terme de 0,4 % par an, le rapport entre la pension brute moyenne des retraités et le revenu d'activité brut moyen passerait de 52,3 % en 2023 à 47,7 % en 2070 (45,1 % avec une croissance moyenne de 0,7%, hypothèse du scénario de référence). L'écart sur le niveau de vie moyen des retraités serait ainsi de 3,7 points (91,2 % contre 87,5 %).

¹² Voir le chapitre 1 de la partie 2.

¹³ Voir à ce sujet l'annexe du [document n° 4](#) de la séance du COR du 26 janvier 2023, « Évolution de la pension relative projetée : les règles d'indexation expliquent-elles tout ? »

Avec un rythme de croissance des revenus d'activité à long terme de 1,0 % par an, le rapport entre la pension moyenne des retraités et le revenu d'activité moyen serait de 42,7 % et l'écart sur le niveau de vie moyen des retraités de -3,5 points (84,0 % contre 87,5 %).

Figure Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document..13 - Niveau de vie relatif des retraités (niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population) projeté selon l'hypothèse de productivité



Scénario de référence : hypothèses démographiques centrales de l'Insee (poursuite des gains d'espérance de vie, fécondité de 1,8 enfant par femme et solde migratoire net de 70 000 personnes par an), croissance annuelle de la productivité horaire du travail de 0,7 % (à partir de 2040) et taux de chômage de 7,0 % (à partir de 2032).

Champ : pour la pension nette moyenne, personnes retraitées de droit direct (ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, hors RAFP) résidant en France ; pour le revenu net d'activité moyen, personnes en emploi.

Sources : projections COR - juin 2025 ; Insee, modèle Destinie.